

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

12.3.2007

0028/2007

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Marco Cappato, Gérard Onesta, Riccardo Ventre, Józef Pinior et Marco Pannella

sur le référendum européen

Échéance: 12.6.2007

**0028/2007**

**Déclaration écrite sur le référendum européen**

*Le Parlement européen,*

- vu sa résolution du 19 janvier 2006 (P6\_TA(2006)0027) sur la période de réflexion: la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne,
  - vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant l'importance des choix de fond de l'Union européenne pour tous ses citoyens,
- B. estimant que les décisions sur les réformes de l'Union doivent impliquer directement le "peuple européen" en tant que tel,
1. demande que les futures propositions de réforme des traités sur l'Union européenne soient avant tout soumises au vote des citoyens par la voie d'un "référendum européen", c'est-à-dire par le suffrage universel direct, auquel seraient appelés en même temps tous les citoyens européens;
  2. invite la Conférence des présidents à saisir la commission des affaires constitutionnelles afin que celle-ci examine la question;
  3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission et aux parlements des États membres.